



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
COMMUNE D'ANGERVILLE LA MARTEL
1 LE BOURG ROUTE DE L'EGLISE

76540



Objet :
Réunion du Conseil Municipal

Angerville-la-Martel
le 11 janvier 2024

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la **réunion du Conseil Municipal** qui aura lieu dans la Salle de la Mairie le

Mardi 16 janvier 2024
A 19 heures.

Ordre du jour :

Nomination d'un(e) secrétaire de séance
Adoption du procès-verbal séance du 12 décembre
Retrocession de la voirie du lotissement de Daubeuf à la Commune

cordiaux et dévoués.

Je vous prie de croire, en l'assurance de mes sentiments

Le Maire

Laurent VASSE



PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

Date de convocation : 11 janvier 2024

Date de la réunion : 16 janvier 2024

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à 19 heures 00, à la Mairie, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Éric HAUCHARD	Dominique BAILLET
Nadine LEGOUTEUX	BRIGITTE DESJARDINS
Pascal SEYER	Jean-François BUREL
Apolline MAUDET	Marielle NOEL
Marie-Christine POUSSIGUE	Cyril BENARD

Absents excusés : Mesdames Corinne CADINOT, Karine MAHIEU, Messieurs Olivier LE SAUX, Florent LANGLOIS.

Monsieur Olivier LE SAUX a donné pouvoir à Monsieur Éric HAUCHARD.

Monsieur Dominique BAILLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1/2024 : RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES LOTISSEMENT DE DAUBEUF

Nombre de membres :

en exercice : 15

Présents : 11

Vote : 11 et 1 pouvoir

Pour : 12

Monsieur le Maire explique que la SARL IDEAME AMENAGEUR DU TERRITOIRE, représentée par Monsieur Cédric QUERTIER, demande à la commune la rétrocession des parties communes du lotissement de Daubeuf pour intégration dans le domaine communal et la partie des bassins à la Communauté d'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la rétrocession par la SARL IDEAME AMENAGEUR DU TERRITOIRE, à l'euro symbolique, pour intégration au domaine communal, des équipements désignés comme suit :

- L'ensemble des espaces communs du lotissement comprenant :
 - * les voiries et trottoirs situés sur les parcelles cadastrées Section A 279, 292, 294.
 - * les élargissements de la voie communale n°401 cadastrés Section A 277, 278.
- Les réseaux divers suivants :
 - * les réseaux de télécommunication et d'éclairage public
 - * le réseau d'eau potable
 - * le réseau d'assainissement
 - * le réseau électrique qui est déjà la propriété d'ERDF, par convention avec le lotisseur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette rétrocession.

Les parcelles A 291 et A 293 seront rétrocédées à Communauté d'Agglomération FECAMP CAUX LITTORAL.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en février 2021 et approuvée par délibération du Conseil Municipal n°6 en date du 19 février 2021.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 18 770 mètres de voies communales.

Monsieur le Maire informe que la voirie du lotissement de Daubeuf, rétrocédée à la Commune, peut-être intégrée dans le classement des voies communales. Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal.

Après délibération, **le Conseil Municipal**

- **Approuve** le tableau présenté ainsi que les cartes communales s'y rapportant.

Cette situation conduit donc le Conseil Municipal à

- fixer **la longueur de voies communales** à 18 976 mètres
- fixer **la longueur des places communales** à 111 mètres
- fixer **la longueur des parkings communaux** à 193 mètres.

Soit un total 19 280 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

DIVERS

- Date à fixer pour la plantation d'un arbre (suite à notre candidature à l'opération 60 arbres plantés dans 60 écoles primaires normandes).

La séance a été levée à 19 heures 30.

Délibération prise lors de la séance du 16 janvier 2024 : N°1 à 1/2024.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Sont présents les Conseillers Municipaux suivants :

Laurent VASSET	Eric HAUCHARD
Nadine LEGOUTEUX	Apolline MAUDET
Marie-Christine POUSSIGUE	Dominique BAILLET
Brigitte DESJARDINS	Cyril BENARD

Les Membres du Conseil Municipal présents adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal.

Laurent VASSET

Maire – Président de séance



Dominique BAILLET

Secrétaire de séance